



RÈGLEMENT LA LOOK GRAVEL 2021

Règlement datant du 24 juin 2021.

ARTICLE 1 - DÉFINITION

LA LOOK GRAVEL 2021 est une épreuve cycliste sur route de type Gravel qui se déroulera le dimanche 26 septembre 2021.

Elle est organisée par Look et La French Run Événements sous l'égide des règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) et avec l'aide du Comité Départemental de Cyclisme de la Nièvre et du Club Cycliste Varennes Vauzelles (CCVV) pour l'aspect technique de la compétition.

Elle comporte deux circuits au choix:

- L'un de 23 km. Départ à 9h00
- L'autre de 70 km. Départ à 8h30

Le choix du parcours est obligatoire au moment de l'inscription.

ARTICLE 2 - PARTICIPANTS

L'épreuve Gravel est ouverte aux licenciés et non-licenciés cyclistes et cycloportifs âgé(e)s de 13 ans révolus pour l'épreuve la plus courte et 15 ans révolus à la date de la compétition pour l'épreuve la plus longue. Un accord parental sera exigé pour tout participant mineur.

Le dossard et la plaque de cadre de chaque concurrent devra être entièrement visible tout au long de l'épreuve.

Des contrôles seront effectués durant cette compétition afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Tout concurrent ne respectant pas ces règles s'expose à un retrait de la compétition.

Pour des raisons de sécurité, le nombre de participants est limité à 100 pour le 23km et à 200 pour le 70 km.

ARTICLE 3 - IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Les parcours de LA LOOK GRAVEL 2021 empruntent des routes traversant des zones classées Natura 2000.

Tout participant s'engage lors de son inscription à respecter l'environnement.

Il est strictement interdit de jeter vos déchets (bidons, tubes de gel, papiers de barres énergétiques, plastiques, chambres à air, etc..) hors des zones de collecte de déchets.

Sur chaque ravitaillement, ainsi qu'au départ et à l'arrivée, vous aurez des zones de recueil des déchets. Merci de respecter scrupuleusement le tri sélectif des déchets.

Tout participant pris en défaut, sera immédiatement exclu de l'épreuve.

Les véhicules de l'organisation s'appliquent les mêmes consignes, en particulier en s'interdisant l'usage du Klaxon dans les zones classées.

ARTICLE 4 - INSCRIPTIONS

4-1: Les inscriptions se font

- Par informatique sur le site **<http://lalookfrance.com>**. La clôture des inscriptions est fixée au samedi 25 septembre à minuit.
- En point de vente physique à **La French Run Boutique, au 10 Place Saint-Sébastien à Nevers**. Les horaires d'ouvertures au public sont: du mardi au samedi, de 10h à 19h. La clôture des inscriptions est fixée au samedi 25 septembre à 19h.

4-2: Annulation, modifications, report

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'Organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course doit être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, faible nombre d'inscrits...).

Aucun remboursement n'est prévu en cas d'annulation de la part du participant. Conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la Consommation, les inscriptions en ligne sont exclues de droit de rétractation. Il n'existe pas de droit de rétractation pour les activités de loisirs fournies « (...) qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée ».

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne participant à la compétition rétrocédant son dossard à une tierce

personne sans l'accord de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4-3: Les catégories officielles retenues sont

L'âge de chacun est déterminé par rapport à l'année de naissance sauf les mineurs dont l'âge doit être révolu.

Les vélos couchés, tricycles ou à propulsion manuelle ne sont pas acceptés car ils ne présentent pas les garanties suffisantes pour assurer la sécurité des coureurs.

L'inscription des coureurs handisport est acceptée dans la mesure où leur handicap et le matériel utilisé leur permettent de cohabiter sans danger avec les autres coureurs.

4-4: Chronométrage

Cette compétition n'est pas chronométrée.

4-5: Règlement attribution des récompenses

Chaque participant se verra remettre une récompense à l'arrivée de sa course.

ARTICLE 5 - TARIFS

Pour La Look 23: 12€ pour tout participant

Pour La Look 70: 28€ pour tout participant

ARTICLE 6 - VAE

Les vélos à assistance électrique sont autorisés sur le parcours de LA LOOK GRAVEL 2021.

ARTICLE 7 - RETRAIT DES DOSSARDS

Ceux-ci sont à retirer au village départ le jour de l'épreuve, soit le Dimanche 26 septembre 2021 de 7h à 8h45 pour La Look 23 et de 7h à 8h15 pour La Look 70.

Aucun dossard ne sera expédié par courrier et chaque concurrent régulièrement inscrit devra retirer son dossard en main propre.

Toute affectation de dossard est ferme et définitive.

ARTICLE 8 - SÉCURITÉ

8-1: Sécurité course

L'épreuve bénéficiera d'une sécurité course avec un véhicule ouvreur et des commissaires.

Les ronds-points et carrefours seront sécurisés par des signaleurs.

Tout engagé doit jauger ses capacités physiques dans le choix de son parcours. Les épreuves et tracés définis peuvent être modifiés, neutralisés voir annulés, sans préavis et préjudice d'aucune sorte, par les directeurs de l'épreuve.

Une assistance médicale sera assurée pendant l'épreuve.

8-2: Sécurité sanitaire

La réglementation en matière de protection vis-à-vis du Covid-19 sera appliquée par les organisateurs et devra être respectée par les participants. Son contenu est susceptible d'évoluer.

8-3: Sécurité individuelle

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour tous les engagés et tout au long de l'épreuve.

Chaque participant s'engage à respecter les prescriptions du code de la route comme demandé par l'arrêté préfectoral.

En particulier chaque participant s'astreindra à rester sur le bord droit de la route et à une prudence particulière lors des descentes de cols qui restent ouverts à la circulation.

Les comportements anti-sportifs, les non-respects du règlement, des parcours banalisés ou de la sécurité d'une manière générale sont passibles d'exclusion. De même, le personnel médical est habilité à suspendre ou faire évacuer, tout participant prenant des risques pouvant nuire à sa santé, à sa vie ou à celle des autres.

Les véhicules suiveurs non officiels sont interdits.

Tous les intervenants « course et sanitaire » seront équipés d'un système de communication.

Une liste de numéros utiles (contacts téléphoniques) sera fournie par l'organisation aux participants.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Cette course, n'étant pas chronométrée, ne donnera pas lieu à un classement final.

ARTICLE 10 - ASSURANCES

10-1: Responsabilité Civile

Conformément aux textes de loi et à la réglementation FFC, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile et celle de tous les intervenants et participants non licenciés FFC. Pour ceux-ci, le surcoût est intégré au tarif d'engagement.

Pour les licenciés FFC, la responsabilité civile est assurée par la licence.

Celle-ci intervient dans tous les cas entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée, et seulement sur les itinéraires définis et entre ces deux repères.

Les assurances personnelles et assurances associées aux licences autres que FFC (celles liées à la famille et à l'habitation) ne sont pas valables sur la course.

10-2: Assurance dommage corporel

Chaque participant à LA LOOK GRAVEL 2021 licencié FFC bénéficie de par sa licence de l'assurance individuelle accident.

10-3: Assurance dommage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants. Le contrat d'assurance de l'organisateur ne couvre pas les dommages que pourrait subir le cycle et/ou l'équipement de chaque participant en cas de chute ou de vol.

ARTICLE 11 - SUPPORT MÉDIATIQUE

Pour sa participation à LA LOOK GRAVEL 2021, tout participant autorise expressément l'organisateur à utiliser, sous quelque forme et support que ce soit, son nom, son image et sa prestation sportive dans le cadre de LA LOOK GRAVEL 2021 en vue de toute exploitation ultérieure.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Pour faire valoir ce droit, envoyez un mail à bonjour@lafrenchrun.com .

ARTICLE 12 - LITIGES

En cas de litige, le comité d'organisation dispose d'une commission de course.

Toute réclamation devra être portée à l'attention des commissaires de course au plus tard 30 minutes après l'épreuve.

Après étude des demandes formulées par le ou les participants, les décisions de ladite commission seront exécutoires dans l'instant et sans appel.

ARTICLE 13 - INTERDICTIONS

Les guidons dits de « triathlète » ou tous types de prolongateurs sont interdits.

Les véhicules suiveurs non officiels sont interdits.

Les vélos couchés ou à propulsion manuelle sont interdits.

ARTICLE 14 - SPÉCIFICITÉS DE L'ÉPREUVE GRAVEL

Les deux circuits proposés sont accessibles aux vélos de type Gravel (vélo de route à pneus larges adaptés au chemin) ainsi qu'aux Vélos Tout Terrain (VTT). Les vélos de route ainsi que les vélos de cyclocross sont également autorisés mais déconseillés.

Les parcours se déroulent dans un environnement forestier et peut être sujet à annulation si les services de l'État jugent l'accès dangereux en raison notamment des risques incendie.

La circulation étant ouverte, le respect du code de la route est obligatoire.

ARTICLE 15 – POUVOIR DE DECISION

Le pouvoir de décision revient à l'Organisateur et est sans appel.

ARTICLE 16 – DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires y compris ceux à des fins de communication, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 17 – CNIL

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'événement par l'organisateur de la manifestation LA LOOK GRAVEL 2021. La French Run, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à l'attention de La French Run - 10, place Saint-Sébastien - 58000 NEVERS ou par mail à l'adresse **bonjour@lafrenchrun.com**.

ARTICLE 18 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à LA LOOK GRAVEL 2021 implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement pour lequel il s'engage aussi sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète prévue par l'épreuve choisie avant de franchir la ligne d'arrivée. Pour tout litige non résolu par le présent règlement, celui de la FFC sera appliqué. Chaque inscription vaut acceptation du présent règlement.